

Il donnera lieu à l'examen de l'organisation et du personnel de chaque ministère, examen qui s'appuiera sur une enquête personnelle auprès des autorités et sur les lieux, selon que le personnel et le temps le permettront.

(d) Il est à désirer qu'il y ait spécialisation dans les inspections d'unités, tant par classes que par ministère. Il doit évidemment exister les relations qui conviennent au sein d'un ministère aussi bien qu'entre les classes.

(e) La Commission est d'avis qu'il serait préférable que l'investigateur obtienne les initiales de l'employé quant aux détails de ses fonctions à la fin de l'entrevue. Dans le cas de services comportant un nombreux personnel, on se contentera nécessairement d'obtenir la signature de l'employé au bas de l'exposé de ses fonctions, comme maintenant.

(f) Les investigateurs n'agissent pas maintenant comme membres de jurys d'examen.

*M. Pouliot:*

D. C'est exact, monsieur Bland?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. POULIOT: Oui, c'est exact.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Glen a proposé le maintien dans le nouveau rapport du principe contenu au numéro 7.

M. MULOCK: Oui, sept (1).

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est cela. Nous arrivons maintenant à sept (2): "Si on veut atteindre la spécialisation, celle-ci se fera au sein des classes. On ne tentera pas de l'appliquer à un ministère entier, comme actuellement". M. Pouliot a lu au Comité le rapport du président au Secrétaire d'Etat.

On voit par (c) qu'on étudiait le meilleur moyen de tendre vers la fin ci-haut.

Le TÉMOIN: Oui.

M. POULIOT: Il y avait (a) et (b). On les a lus.

Le PRÉSIDENT: C'était des commentaires à propos du numéro 1.

M. POULIOT: Donc, la recommandation numéro 7 devrait précéder (a) et (b).

M. MULOCK: Je crois que M. Pouliot veut dire qu'il aimerait obtenir l'insertion de cette recommandation dans le rapport, suivie immédiatement des paragraphes (a), (b), (c) et (d), et ainsi de suite, du rapport du secrétaire d'Etat.

M. POULIOT: Oui, j'aimerais que les recommandations fussent d'abord insérées.

Le PRÉSIDENT: Vous aimeriez avoir dans notre rapport les observations du président de la Commission au secrétaire d'Etat.

M. POULIOT: Elles sont présentement consignées au compte rendu. Tout ce qui y figure maintenant fait partie du rapport de la Commission du service civil au gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Oui. Vous proposez ensuite l'adoption du numéro 7 avec tous ses paragraphes, plus (a), (b), (c) et ainsi de suite.

M. POULIOT: Non, non. Cela a été simplement préparé pour la gouverne des membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Proposez-vous l'adoption du numéro 7?

M. POULIOT: Oui.

Le PRÉSIDENT: Des numéros 1, 2, 3 et 4?

M. MULOCK: J'aimerais poser une question à M. Bland, si possible?

Le PRÉSIDENT: Très bien.

[M. C. H. Bland.]